

Concours postes en région

mise en œuvre immédiate !

Ce 16 septembre 2020 est publié un arrêté pour la mise en application de l'organisation de concours nationaux à affectation locale :

Au Ministère des Armées, les corps concernés sont les :

Techniciens supérieurs d'études et de fabrications

Ingénieurs civils de la défense

Infirmiers civils en soin généraux et spécialisés

Assistant du service social

Pour la CGT, il s'agit d'un nouvel outil pour palier à la fois aux incertitudes des lauréats de concours et les attentes RH des employeurs locaux.

Cependant il est impératif de faire connaître au plus tôt les postes à pourvoir aux concours et ce, de manière systématique.

C'est aux employeurs locaux de faire l'effort de demander des postes et à la DRH- MD de mettre en œuvre ce décret en mentionnant les affectations au moment de la publication par arrêté du nombre de postes à pourvoir.

L'habile manœuvre qui consiste à faire croire que les recrutements sont difficiles n'est qu'en fait la conséquence de la loi de Transformation de la Fonction Publique : facilitation des recrutements de contractuels, création de contrats de projet etc.

Le statut de fonctionnaire fait de droits et de devoirs n'est pas tombé du ciel, le défendre et le consolider reste un de nos impératifs. Même si ce statut a bien évolué, sa seule date de création doit nous appeler à bien comprendre son utilité : 1946 !

Montreuil le 16 septembre 2020,